

MALAISIE

Date des élections: 22 avril 1982

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres de la Chambre des représentants, à la suite de la dissolution anticipée du Parlement le 29 mars 1982. Les précédentes élections générales avaient eu lieu en juillet 1978.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement bicaméral de la Malaisie se compose de la Chambre des représentants (*Dewan Ra'ayat*) et du Sénat (*Dewan Negara*).

La Chambre des représentants comprend 154 membres, élus pour 5 ans. Parmi ces députés, 109 sont élus par les 11 Etats malais, 24 par le Sarawak, 16 par le Sabah et 5 par le Territoire fédéral.

Le Sénat compte 68 membres, dont 26 sont élus par les 13 Assemblées provinciales et par le Territoire fédéral de Kuala Lumpur, à raison de 2 par assemblée. Les 42 autres membres sont désignés par le *Yung di-Pertuan Agong*, Chef suprême de la Fédération de Malaisie, parmi les personnalités qui, à son avis, se sont distinguées au service de l'Etat ou sur les plans professionnel, commercial, industriel, agricole, culturel ou social, qui sont représentatives des minorités ethniques ou qui sont susceptibles de représenter les intérêts des aborigènes. La durée du mandat des sénateurs est de 3 ans et ne peut pas être renouvelé plus d'une fois. Le Sénat ne peut être dissous.

Système électoral

Tout citoyen âgé de 21 ans révolus et qui, à la «date de référence» (date à laquelle les listes électorales sont établies ou révisées), réside dans une circonscription ou, s'il n'y réside pas, est qualifié «électeur absent» (c'est-à-dire est inscrit comme électeur absent pour cette circonscription), a le droit de voter dans ladite circonscription, lors de toute élection à la Chambre des représentants. N'ont pas le droit de vote les personnes qui, à la date de référence, sont internées comme aliénées, sont portées faillies non réhabilitées ou purgent une peine de prison ou encore sont sous le coup d'une condamnation à mort ou d'une peine d'emprisonnement de plus de 12 mois, prononcée dans n'importe quelle partie du Commonwealth britannique.

Les listes électorales sont établies au niveau de la circonscription et sont révisées chaque année. Le vote n'est pas obligatoire. Le vote par correspondance est autorisé pour les électeurs absents, les agents de la force publique, les personnes retenues par certaines obligations le jour du scrutin et les membres de la Commission électorale.

Tout citoyen résidant dans la Fédération peut être élu à la Chambre des représentants s'il est âgé de 21 ans révolus, et être sénateur s'il atteint l'âge de 30 ans. Ne sont pas éligibles, à l'une ou l'autre des deux Chambres du Parlement, les personnes qui doivent allégeance à

un pays non membre de la Fédération, les aliénés, les faillis non réhabilités, ainsi que les individus condamnés pour délit à une peine d'emprisonnement d'au moins un an ou à une amende d'au moins M\$ 2000. Il y a incompatibilité entre le mandat parlementaire et tout poste lucratif (fonction à plein temps dans un service public, notamment fonction de juge à la Cour fédérale ou à une des hautes Cours, fonction de Vérificateur général des comptes, ou encore de membre de la Commission électorale).

Tout candidat au Parlement doit être appuyé par six électeurs inscrits de sa circonscription sans être, cependant, tenu d'appartenir à un parti légalement reconnu. Pour l'élection à la Chambre des représentants, tout candidat doit, en outre, verser une caution de M\$ 1000, qui lui est remboursée s'il obtient plus du huitième des suffrages exprimés en faveur de l'ensemble des candidats de sa circonscription. Les candidats au Parlement doivent présenter un décompte de leurs dépenses de campagne électorale, dans le délai et selon les formes prescrites par la loi. Ces frais ne doivent pas dépasser M\$ 20000.

Dans chacune des 154 circonscriptions électorales, les membres de la Chambre des représentants sont élus au scrutin uninominal majoritaire à un seul tour.

En cas de vacance d'un siège en cours de législature, il est procédé à une élection partielle ou à une nomination, dans un délai de 60 jours (90 jours à Sabah et Sarawak). Si une vacance se produit à la Chambre des représentants dans les six mois qui précèdent la date normale d'échéance du mandat de cette Chambre, le siège n'est pas repourvu.

Considérations générales et déroulement de la consultation

Sur recommandation du Premier Ministre fédéral, la Chambre des représentants fut dissoute en mars 1982 - à plus d'un an de la fin de son mandat de cinq ans.

La campagne électorale se déroula dans le calme; les candidats durent faire du porte à porte pour expliquer leur programme, les rassemblements publics ayant été interdits. Le taux de participation au scrutin fut de 75,4%, soit une nette amélioration par rapport aux élections de 1978.

Le Front national, dirigé par le Premier Ministre bin Mohamed, conserva une fois de plus sa position dominante, ayant obtenu 132 des 154 sièges. Le DAP remporta neuf sièges, soit sept de moins que lors des précédentes élections.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges
à la Chambre des représentants

Nombre d'électeurs inscrits.	6081628
Votants.	75,4%
Bulletin blancs ou nuls.	130615
Suffrages valablement exprimés.	4165697

Formation politique	Nombre de candidats	Suffrages obtenus	%	Nombre de sièges
Front national.	154	2 522 079	60,54	132 (+ 2)
Parti d'action démocratique (DAP)	62	815 473	19,58	9 (- 7)
Parti islamique malais (PMIP)	X2	602 530	14,46	5 (=)
Organisation du peuple de Sarawak (SAPO).	1	178	0,004	- (- 1)
Indépendants	61	157 229	3,77	8 (+6)
Autres partis.	IS	68 208	1,637	- (=)
				154

2. Répartition des représentants par catégories professionnelles

Hommes d'affaires.	41
Personnes occupant des postes administratifs, de direction et de responsabilité dans les sec- teurs public et privé.	34
Juristes.	30
Médecins.	14
Agriculteurs.	10
Enseignants.	10
Professeurs dans des établissements d'enseigne- ment supérieur.	6
Ingénieurs et architectes.	5
Comptables.	4
	154

3. Répartition des représentants suivant le sexe

Hommes.	146
Femmes.	8
	154

4. Répartition des représentants par classes d'âge

Moins de 30 ans.	3
31-40.	31
41-50.	101
51-60.	19
	154